

Commune de Vézeronce-Curtin
Monsieur Maurice BELANTAN
Maire
25, place de la mairie
38510 VEZERONCE-CURTIN

Grenoble, le 5 avril 2022

Direction Economie
Références : SDL / FW - T8N11-6
Contact : territoires@cma-isere.fr

Objet : Elaboration du PLU

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre commune à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, et nous vous en remercions.

- **Sur le rapport de présentation : en page 64, vous pourriez préciser « commerces et artisanat ».** Les activités de type boucherie, boulangerie, fleuriste, traiteur, que vous citez, sont avant tout des activités artisanales. **La commune compte 86 d'établissements artisanaux au 1^{er} janvier 2022 :**
 - ALIMENTATION 8
 - BATIMENT 28
 - PRODUCTION 11
 - SERVICES 39

78 % des activités artisanales de la commune sont des activités des secteurs du Bâtiment ou des Services. Pour les activités de services, la commune compte de nombreuses activités hors salons (6 activités de soins de beauté et 5 activités de coiffure).

- **Sur le PADD** (projet d'aménagement et de développement durable) **et les OAP** (orientations d'aménagement et de programmation)
Pas de remarques particulières
- **Sur le règlement**

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
ISÈRE**

SIÈGE GRENOBLE
ZAC Bouchayer-Viallet
CS 20055
20, rue des Arts et Métiers
38026 Grenoble Cedex 1

SITE DE VIENNE
CS 30369
2, place Saint-Pierre
38217 Vienne Cedex

SITE DE VILLEFONTAINE
Maison des entreprises
23, rue Condorcet
38090 Villefontaine

SITE DE BOURGOIN-JALLIEU
EFMA
CS 24013 - Champ-Fleuri
10, rue Saint-Honoré
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 43 67 00

04 76 70 82 09
contact@cma-isere.fr
cma-isere.fr

En Zone Ua et Ub, les activités de la sous-destination « industrie » pourraient être autorisées sous conditions (surface limitée, à condition de ne pas nuire). Cette sous-destination peut regrouper des activités artisanales de fabrication avec ou sans point de vente (donc potentiellement ne rentrant pas dans la sous-destination « artisanat et commerce de détail »). Par exemple, des activités de petite fabrication, dont artisanat d'art, des activités du secteur du Bâtiment.

En Zone Ut : zone à vocation d'activités touristiques et de loisirs, les activités artisanales pourraient être autorisées sous condition.

Considérant l'ensemble de ces éléments, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées.

Nous aimerions pouvoir disposer par la suite d'un exemplaire du rapport du Commissaire Enquêteur lors de la finalisation de votre projet. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de nos sentiments distingués.



Christian ROSTAING
Président